



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La Société ReSanté-Vous Formation est un organisme de formation spécialisé en gérontologie.

La société Idéal Connaissances est une plateforme collaborative dédiée aux acteurs de la sphère publique.

Les porteurs ainsi présentés seront nommés « les partenaires ».

Ce document est rédigé pour le congrès organisé les 20 & 21 juin 2023 par les partenaires. Ce congrès est nommé : **Longevity International : Approches humaines & Grand âge.**

Le règlement des droits d'inscription peut s'effectuer en Euros UNIQUEMENT et comme suit :

- par chèque bancaire sur une banque française ou européenne à l'ordre de ReSanté-Vous Formation,
- ou par virement bancaire à l'ordre de ReSanté-Vous Formation (les références bancaires seront indiquées sur la facture, le bulletin d'inscription). Lors du paiement par virement ne pas oublier de mentionner sur l'avis votre numéro d'inscription.

CONDITIONS D'ANNULATION DES INSCRIPTIONS

Les annulations sont possibles jusqu'au 05 juin 2023 à minuit sans frais. Au-delà de cette date, il ne sera pas possible de demander un remboursement pour son inscription. Les remboursements seront effectués dans les 30 jours qui suivent la clôture de l'évènement.

L'annulation d'une inscription est possible via un lien envoyé au congressiste lors de son inscription.

Un recours est possible via le mail : inscriptions@longevity.resantevous.fr.

MODIFICATIONS DE NOM CONGRESSISTE

Les changements de nom effectués jusqu'à J-10 jours inclus ne seront pas facturés. Après cette date, des frais de dossier d'un montant de 30 € TTC seront facturés pour toute modification de nom sur une inscription.

DROIT DE RÉTRACTATION

Le Demandeur ou le Congressiste dispose d'un délai de 7 jours francs pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour ou de gestion du dossier.

Ce délai commence à compter du lendemain de la réception par la Société ReSanté-Vous Formation du bulletin d'inscription ou de la lettre d'engagement pour une prise en charge

employeur. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant. Cependant ce délai prend fin 7 jours avant le début du congrès.

Pour exercer son droit de rétractation, vous devez prendre contact par mail ou téléphone (coordonnées indiquées sur votre facture, votre convention de formation employeur ou votre bulletin d'inscription) avec la Société ReSanté-Vous Formation.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉS

Les partenaires ne peuvent pas être tenu pour responsable de l'interruption ou de l'annulation d'un congrès survenant par suite d'événements extérieurs de types politiques, sociaux, grève des transports, économique ou de santé publique ou d'autres événements indépendants de leur volonté (force majeure).

En cas d'annulation, les conditions d'annulation du congrès s'appliqueront. L'inscription au congrès implique l'acceptation pleine et entière de ses conditions d'annulation.

Les partenaires déclarent avoir souscrit auprès d'AVIVA ASSURANCES une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile au titre des prestations qu'il réalisera dans le cadre du présent contrat. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre :

- aux dommages causés par des tiers aux Congressistes ni causés par des Congressistes à des tiers,
- ainsi qu'aux dommages causés aux biens sous la garde du Congressiste. La société gérant les lieux où se tient le Congrès répond de sa responsabilité civile en sa qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant à la tenue de l'Évènement, ainsi que pour l'exploitation des entreprises et activités qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures,
- annulation inscription du Congressiste.

Il est recommandé aux Congressistes d'obtenir la couverture assurance adéquate (santé, accident, rapatriement, annulation) pour leur voyage et leur hébergement avant de partir. La Société ReSanté-Vous Formation en tant qu'organisateur ne porte aucune responsabilité en cas d'accident dû ou provoqué par ou pour les Congressistes, conférenciers, animateurs d'atelier ou exposants, pendant ou à la suite du congrès, ni pendant aucun des événements organisés autour du congrès.

Il est demandé aux exposants et intervenants extérieurs une police d'assurance garantissant les matériels leur appartenant ou les biens confiés apportés lors du congrès.

En cas d'impossibilité de disposer des locaux prévus ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue du congrès et ce pour des raisons de force majeure, La Société ReSanté-Vous Formation pourra changer de lieu ou en différer la date. Dans ces conditions, l'inscription restera valable pour le congrès modifié sans possibilité de réclamation pour le Demandeur ou le Congressiste.

Si un événement de force Majeure venait à durer ou à subvenir à moins de 30 jours du début de l'Évènement, le présent contrat pourrait être résilié, sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Seul le droit d'inscription reste dû par le Congressiste hors les mentions citées ci-dessus.

RESPECT DES RÈGLEMENTS DE L'ÉVÈNEMENT

En s'inscrivant, le Demandeur ou Congressiste s'engage au respect de l'ensemble des règlements applicables dans le lieu où se déroule le Congrès ainsi qu'à l'ensemble des directives et consignes des organisateurs. Toute infraction aux dits règlements peut entraîner l'exclusion du Congressiste contrevenant, même sans mise en demeure, et ce sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise à ReSanté-Vous Formation.

MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les partenaires se réservent le droit à tout moment de changer, modifier, ajouter ou supprimer des parties aux présentes conditions générales, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux réservations de Prestations effectuées antérieurement. Il est donc impératif que le Demandeur ou Congressiste prenne connaissance et accepte les Conditions Générales au moment où il effectue sa réservation, notamment afin de s'assurer des dispositions en vigueur.

Loi applicable L'élection de domicile est faite par La Société ReSanté-Vous Formation, à son siège social. La présente relation contractuelle est régie par le droit français ; en cas de litige, seuls les Tribunaux de Poitiers (86) seront compétents.

INTERPRÉTATION

Les éventuelles difficultés d'interprétation du présent Contrat dans une autre langue sont résolues par référence au sens du Contrat dans sa version française.

Aînés et professionnels : un dilemme de sens commun ?

(2 jours) - 20 & 21 juin 2023